



Charges eau compteur bloqué

Par **forzarodez**, le **08/10/2010 à 10:15**

Bonjour,

Je me permet de laisser un message pour présenter ma situation :

J'ai loué au mois d'aout 2009 un appartement. Au premier relevé de compteur d'eau on m'a dit que celui-ci était bloqué.

L'agence n'a rien fait.

Quand ma première régularisation de charges est arrivée, je me suis aperçu qu'on m'avais facturé une consommation d'eau de 50M3 (un forfait surement).

Suite a cela, j'ai envoyé une lettre recommandée à l'agence signalant le problème et signalant que je ne paierai pas une autre facture d'eau comme celle-ci.

Début 2010 une personne est venue pour me changer le compteur mais ne pouvant pas y avoir accès il est reparti.

Il fallait en effet faire un trou dans un meuble pour pouvoir faire passer le nouveau compteur.

3-4 moi après une personne est venue me faire un trou.

En aout 2010 j'ai quitté ce logement car en plus j'ai eu des problèmes de chaudière

Aujourd'hui je viens de recevoir ma caution diminuée des charges et je m'aperçois qu'on m'a encore facturé 50M3 d'eau.

Un recours est-il possible?

Je précise que l'appartement était un 20m2 sans machine a laver ni lave vaisselle et que je vivais seul dedans.

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **08/10/2010** à **11:44**

LRAR pour exiger le justificatif des charges (sur les deux années)

Dans l'EDL de sortie, avez-vous fait noter l'index du compteur ?

Dans un bail de location vide, il est interdit de faire payer les charges au forfait.

Ils doivent vous rembourser la totalité de la consommation d'eau